



ECOLE DE MUSIQUE DES BAOUS

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2018/2019

Éléments administratifs à fournir

- La fiche d'inscription dûment remplie,
- La fiche d'autorisation parentale pour les élèves mineurs ou majeurs signée,
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- La demande de prélèvement SEPA si vous réglez par prélèvement

Tarifs et modalités d'inscription

Le montant des droits d'inscription a été fixé par délibération du conseil d'administration de l'école de Musique des Baous en date du 25 mai 2018. Afin de créer une motivation et une homogénéité dans notre enseignement, la Formation Musicale sera incluse dans le cours d'instrument. Le cours sera d'une heure en binôme pour le cycle 1 et 1h15 pour le cycle 2.

Pour l'année scolaire 2018/2019, il s'établit de la façon suivante :

Matière	Durée du cours	Nombre d'élèves dans le cours	Prix par mois (engagement sur 12 mois)
Eveil (pour les moyennes et grandes sections maternelles)	1h sans FM	5	19,90 €/mois
Initiation Instrument (pour amateur en soif de découverte)	1h sans FM	3	29,90 €/mois
Musiques Actuelles (pour jouer sur scène un jour)	1h avec FM	3	39,90 €/mois
Cycle 1 (le cours traditionnel dès le CE1)	1h avec FM	2	49,90 €/mois
Cycle 2 (pour ceux qui ont réussi l'examen cycle 1)	1h15 avec FM	2	49,90 €/mois

Dès le deuxième enfant inscrit, des tarifs réduits seront appliqués (20%)

Des cours seront dispensés **pendant les grandes vacances d'été** via une chaîne YouTube Privée (avec code d'accès pour chaque enfant pour les grandes vacances d'été. Chaque enseignant enregistrera plusieurs vidéos progressives afin de permettre à ses élèves de garder un lien avec leur professeur et leur instrument.

ATTENTION :

Les tarifs affichés sont des tarifs hors subvention. Les villes concernées par les subventions sont les suivantes : Gattières, St Jeannet, Saint Paul, Turrettes sur Loup. Seuls les enfants ont droit à cette subvention.

L'école de musique organisera à partir de 2019, en septembre une rencontre parents/professeurs/élèves afin de faire le point sur l'année écoulée. A cette occasion, autour d'un moment convivial (petit buffet), les subventions vous seront reversées par chèque en fonction des villes.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Directeur : Robert DELAUDE

Ecole de Musique des Baous

133 Voie Aurélia

06610 La Gaude

Tél : 06 73 94 94 13

Email : delaude.christine@orange.fr

Directeur : Julien VERGER

Ecole de Musique des Baous

133 Voie Aurélia

06610 La Gaude

Tél : 06 35 16 24 46

Email : dun.yuna@gmail.com

Responsable administratif : Aurélie ARDISSON

Ecole de Musique des Baous

133 Voie Aurélia

06610 La Gaude

Tél : 06 25 45 87 52

Email : aurelieardisson@scorpson.com

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Un dossier d'inscription devra être rempli pour chaque élève. Il pourra être retiré à la fête des associations qui se déroulera à Gattières le 15 septembre, à **TOURETTES SUR LOUP** le 8 septembre à **ST PAUL le 08 septembre** ou directement sur notre site internet : edmbaous.com

Le dossier complété et accompagné des pièces justificatives demandées **sera retourné impérativement** par courrier au 133 Voie Aurélia 06610 La Gaude. **Le règlement ou mode de paiement inclus obligatoirement.**

1.1 Paiement, durée et Modalités

Les modes de paiement acceptés sont les suivants : Chèques, Espèces, Prélèvements Mensuels.

En cas de paiement comptant ou en 3 fois, le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date d'inscription.

En cas de paiement par prélèvements mensuels, le contrat est conclu pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'engagement de 12 mois.

Toute année scolaire commencée **entraîne** le règlement de l'intégralité des droits d'inscription. Aucun remboursement a posteriori ne sera effectué.

1.2 Résiliation

Le remboursement des cotisations ne pourra se faire qu'en cas de force majeure et sur présentation des justificatifs. Par motif en cas de force majeure, il est limitativement fait référence au cas suivant : maladie, ou accident grave empêchant définitivement le membre de bénéficier des cours de musique, mutation professionnelle. Il ne sera effectif qu'après l'accord du comité directeur qui étudiera les demandes au cas par cas.

La demande de résiliation à l'initiative du membre, est possible à compter du 12^{ème} mois effectif d'abonnement, et doit être signifiée, par courrier recommandée avec avis de réception et un préavis de 1 mois.

1.3 Calendrier

Les cours reprennent à partir du 1^{er} octobre 2018 et adoptent ensuite le calendrier des congés scolaires en vigueur de l'Education Nationale.

1.4 Assiduité / Absences

Chaque élève s'engage à assister régulièrement aux cours mais également aux manifestations, répétitions et auditions de l'école.

En cas d'absence de l'élève, le responsable pédagogique ou le professeur concerné sera informé dans les meilleurs délais, par écrit ou téléphone.

1.5 Discipline

Les élèves sont tenus d'être ponctuels à leurs cours, d'observer du respect envers les professeurs et le personnel administratif, de prendre soin des locaux et du matériel mis à leur disposition.

Dans un souci de sécurité, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants au cours. L'école ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenus en l'absence du professeur.

PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 Eveil musical pour les moyennes et grandes sections de maternelles.

Cette sensibilisation est pluridisciplinaire et permet à l'enfant de découvrir de manière ludique et sensorielle un monde sonore, d'explorer et de trouver sa voix, de développer une attitude d'écoute, d'affiner sa motricité et d'éveiller son sens de la créativité et de l'invention.

Durée hebdomadaire : cours collectif de 60 minutes

2.2 Initiation Instrument pour les enfants du CP

Un cours hebdomadaire d'une heure en petit effectif autour de l'instrument choisi/
3/5 élèves maximum

Pendant ce cours les enfants apprennent leur instrument en jouant ils affinent aussi leur sens de la pulsation et découvrent la lecture et l'écriture.

Scolarisation Cours préparatoire

Durée hebdomadaire : cours collectif de 60 minutes

2.3 Cursus Jeune ou Adultes

Le cursus de l'Ecole de Musique des Baous est organisé en 2 cycles. Un cycle est une période pluriannuelle qui permet l'acquisition d'un certain nombre de compétences. Selon chaque élève, la durée du cycle peut varier entre 3 et 5 ans. Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus et une évaluation qui lui sont propres.

- Le cours d'instrument en groupe de 2/3 incluant la Formation Musicale

L'école de musique des Baous propose d'accompagner les élèves sur le cycle 1 et partiellement sur le cycle 2. Les élèves souhaitant valider un cycle 2 complet et poursuivre un cycle 3 pourront continuer leur cursus au Conservatoire de Nice.

→ Cycle 1

Le 1^{er} cycle constitue une période d'expérimentation qui permet à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle.

Contenu :

- Un cours collectif de 2/3 personnes incluant le cours d'instrument et la Formation Musicale d'1 heure 1h15

→ Cycle 2

Le 2^{ème} cycle est une période de consolidation dont l'objectif est l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome.

Contenu :

- Un cours collectif de 2/3 personnes incluant le cours d'instrument et la Formation Musicale d'1h15 / 1h30

2.4 Musiques Actuelles

Les élèves qui le souhaitent seront invités à s'inscrire en début d'année à l'atelier de leur choix :

- Musiques actuelles

- Jazz

Durée hebdomadaire : cours collectif de 60 minutes

2.5 Chant

Le cours de chant s'appuie sur un apprentissage et une acquisition des techniques vocales ainsi que sur une mise en pratique à travers un répertoire varié. Les élèves chantent les chansons choisies et apprennent à s'accompagner au clavier

Durée hebdomadaire : cours collectif de 60 minutes

2.6 Evaluation

Des évaluations sont organisées 2 fois par an. Elles permettent à l'élève de se situer au sein de son cycle et de mesurer les progrès accomplis.

2.7 Auditions

Elles font partie intégrante de la formation des élèves musiciens. Deux par centre et par an.

Autorisation parentale **pour les élèves mineurs**

Je soussigné(e)

agissant en tant que représentant légal de

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur,

Certifie que le(s) élève(s) bénéficie(nt) d'une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance :

Autorise l'hospitalisation du/des élève(s) si son/leur état de santé le nécessite,

Autorise la publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles représentant le(s) élève(s) susmentionné(s) sur les documents et sur le site Internet de l'école de Musique des Baous (edmbaous.com) pour la présentation et la promotion des activités de l'école de musique des Baous.

N'autorise pas la publication de publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles représentant le(s) élève(s) susmentionné(s) sur les documents et sur le site Internet de l'école de Musique des Baous (edmbaous.com) pour la présentation et la promotion des activités de l'école de musique des Baous.

À _____, le

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Autorisation **pour les élèves majeurs**

Je soussigné(e)

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur,

Certifie bénéficier d'une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance :

Autorise l'hospitalisation du/des élève(s) si son/leur état de santé le nécessite,

Autorise la publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles représentant le(s) élève(s) susmentionné(s) sur les documents et sur le site Internet de l'école de Musique des Baous (edmbaous.com) pour la présentation et la promotion des activités de l'école de musique des Baous.

N'autorise pas la publication de publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles représentant le(s) élève(s) susmentionné(s) sur les documents et sur le site Internet de l'école de Musique des Baous (edmbaous.com) pour la présentation et la promotion des activités de l'école de musique des Baous.

À _____, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

MANDAT SEPA

Réf. Unique de Mandat

Nom Créancier/Logo

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES BAOUS** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte; et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES BAOUS**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée:

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom du Client

Nom/ Prénom ou Raison sociale du débiteur

Adresse du Client

Numéro et nom de la rue

Code Postal

Ville

Pays

Coordonnées
Bancaires
du Client

Numéro d'Identification International du compte bancaire-IBAN

Code International d'Identification de votre Banque - BIC

Nom du Créancier

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES BAOUS

Identifiant du Créancier

FR05ZZZ85684F

Adresse du Créancier

MAISON LA CALADE MAIRIE GATTIERE
RUE TORRIN GRASSI
06510 GATTIERES

Type de Paiement

Paiement Récurrent/ Répétitif

Paiement Ponctuel/ Unique

Lieu

Date

Signatures

Signature du client

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES BAOUS

Votre Signature + tampon société

Référence du
Contrat Client

(optionnel)

A retourner à:

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier